



Comité des services communautaires

Procès-verbal

N° de la réunion : 17
Date : le mardi 24 juin 2025
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : Laura Dudas, présidente, Jessica Bradley, vice-présidente, Riley Brockington, conseiller, David Brown, conseiller, Marty Carr, conseillère, David Hill, conseiller, Theresa Kavanagh, conseillère, Rawlson King, conseiller, Wilson Lo, conseiller, Stéphanie Plante, conseillère, Ariel Troster, conseillère

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le mercredi 23 juillet 2025 dans le rapport 17 du Comité des services communautaires.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le lundi 23 juin 2025, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le mardi 24 juin 2025, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 16 du CSC – le mai 27 avril 2025

Adopté

4. Direction générale des services sociaux et communautaires

4.1 Transition du Centre éducatif Pinocchio vers un secteur à besoins élevés

Dossier : ACS2025-CSS-GEN-009 – Rideau-Vanier (12) et Somerset (14)

Jason Sabourin, directeur, Services à l'enfance, répond aux questions du Comité.

Il n'y a aucune communication du public sur ce point.

Au terme des discussions, le Comité examine la motion n° CSC 2025-17-01, ainsi que les recommandations du rapport dans leur version modifiée comme suit :

Recommandation(s) du rapport

Le Comité des services communautaires recommande ce qui suit au Conseil

1. **recevoir l'analyse de rentabilité et le plan de financement des immobilisations, conformément aux directives du Conseil, afin de faciliter la transition du Centre éducatif Pinocchio vers un secteur à besoins élevés, comme il est indiqué dans le présent rapport;**
2. **approuver l'emplacement du 1010, rue Somerset Ouest, pour la transition du Centre éducatif Pinocchio, qui maintient et augmente le nombre de places de services de garde francophones, vers un secteur où les besoins sont élevés;**

3. **déléguer au directeur des Services à l'enfance le pouvoir de négocier, de conclure, d'exécuter et de modifier des ententes avec le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) afin de faciliter la transition du Centre éducatif Pinocchio, tel qu'il est décrit dans le présent rapport;**
4. **demander au personnel d'utiliser le compte d'immobilisations pour le projet du 1010, rue Somerset, pour couvrir les coûts prévus de la construction de deux nouvelles salles de services de garde si le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) ne reçoit pas de financement provincial, comme il est expliqué dans le présent rapport;**
5. **réaffirmer l'engagement pris par la Ville en 2021 de demander au personnel de procéder à une transition harmonieuse de ces places francophones essentielles, de minimiser les répercussions pour les familles, de travailler avec le propriétaire du Centre éducatif Pinocchio et un fournisseur de services de garde d'enfants sans but lucratif afin de maintenir des places réservées aux francophones et d'accorder la priorité à ces places dans le cadre de stratégies de croissance dirigées afin de s'assurer que les places peuvent demeurer dans le Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) et que les familles puissent bénéficier de tarifs réduits.**

Motion n° CSC 2025-17-01

Proposée par S. Plante

ATTENDU QU'un examen des centres de services de garde municipaux ([ACS2021-CSS-GEN-0008](#)) a été réalisé parce que le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance traversait une période importante de transformation, de modernisation et de croissance et que son résultat a été présenté au Conseil en juin 2021; et

ATTENDU QUE l'accès à des services de garde d'enfants et de la petite enfance en français est important pour les familles francophones d'Ottawa, car ces services créent un sentiment d'appartenance, dynamisent la communauté, préservent la langue et favorisent la fréquentation d'une école francophone; et

ATTENDU QUE selon l'examen, les services du 111, promenade Sussex, entre la Basse-Ville et New Edinburgh, ne cadrent pas avec le mandat du Conseil en matière de garderies gérées par la municipalité, essentiellement parce qu'ils ne répondent pas aux besoins des familles qui se heurtent à divers problèmes et obstacles systémiques; et

ATTENDU QUE les familles et parents de la Basse-Ville sont très inquiets de la disparition des garderies municipales francophones dans le secteur; et

ATTENDU QUE l'actuelle recommandation du rapport vise à réaffirmer l'engagement pris par la Ville en 2021, à savoir demander au personnel d'assurer la transition harmonieuse de ces places cruciales en français, limiter les répercussions pour les familles, collaborer avec le locateur des locaux du Centre éducatif Pinocchio et un fournisseur de services de garde d'enfants à but non lucratif pour préserver les places pour enfants francophones et faire de ces places une priorité dans les stratégies de croissance dirigée pour qu'elles restent dans le Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) et que les familles puissent en bénéficier à tarif réduit; et

ATTENDU QUE les Services à l'enfance se fient au Plan du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance approuvé par le Conseil et aux priorités provinciales, dans une optique d'équité et d'inclusion et selon une approche fondée sur des données probantes, pour désigner les populations et secteurs prioritaires en vue de l'allocation des places en service de garde financée par le SPAGJE depuis 2023, et ce, jusqu'en 2026; et

ATTENDU QUE cette approche vise à garantir que les nouvelles places sont attribuées en priorité aux familles et aux groupes confrontés à des obstacles systémiques et ayant de la difficulté à accéder aux services en raison du nombre limité de nouvelles places dans le SPAGJE; et

ATTENDU QUE le déménagement du service de garde francophone situé au 111, promenade Sussex vers la Basse-Ville ou la Côte-de-Sable améliorerait le développement de la petite enfance pour les familles qui se heurtent à des obstacles systémiques et harmoniserait mieux les activités pour atteindre les résultats prévus

dans le Plan du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance approuvé par le Conseil; et

ATTENDU QUE beaucoup de fournisseurs communautaires de services de garde d'enfants de la Basse-Ville et de la Côte-de-Sable craignent pour leur viabilité, et qu'il se peut que l'accès soit encore plus réduit dans la Basse-Ville, un secteur qui obtient une note élevée de vulnérabilité des quartiers, ce qui indique des résultats négatifs sur le plan du développement de la petite enfance, ainsi que dans la Côte-de-Sable, un quartier qui se situe sous les cibles d'accès provinciales figurant dans le Plan du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a déjà eu une garderie dans la Basse-Ville et que l'augmentation du nombre de services de garde municipaux dans ce secteur atténuerait les risques associés à la prestation de services dans ce quartier et garantirait l'accès à des services adaptés à la culture francophone;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la recommandation 5 du rapport soit remplacée par ce qui suit

[Que le Comité des services communautaires recommande au Conseil :]

5. de demander au personnel de préparer un dossier de décision et un plan de financement des immobilisations pour étudier la faisabilité de maintenir des services de garde francophones gérés par la municipalité dans la Basse-Ville ou la Côte-de-Sable;

6. de demander au personnel de lui présenter les constats du dossier de décision d'ici le premier trimestre de 2027, ainsi que les prochaines étapes et les recommandations à prendre en compte dans le plan de déménagement du 1010, rue Somerset pour limiter les répercussions sur les familles.

Adopté

Recommandations du rapport telles que modifiées

Le Comité des services communautaires recommande ce qui suit au Conseil

1. **recevoir l'analyse de rentabilité et le plan de financement des immobilisations, conformément aux directives du Conseil, afin de faciliter la transition du Centre éducatif Pinocchio vers un secteur à besoins élevés, comme il est indiqué dans le présent rapport;**
2. **approuver l'emplacement du 1010, rue Somerset Ouest, pour la transition du Centre éducatif Pinocchio, qui maintient et augmente le nombre de places de services de garde francophones, vers un secteur où les besoins sont élevés;**
3. **déléguer au directeur des Services à l'enfance le pouvoir de négocier, de conclure, d'exécuter et de modifier des ententes avec le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) afin de faciliter la transition du Centre éducatif Pinocchio, tel qu'il est décrit dans le présent rapport;**
4. **demander au personnel d'utiliser le compte d'immobilisations pour le projet du 1010, rue Somerset, pour couvrir les coûts prévus de la construction de deux nouvelles salles de services de garde si le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) ne reçoit pas de financement provincial, comme il est expliqué dans le présent rapport;**
5. **demander au personnel de préparer un dossier de décision et un plan de financement des immobilisations pour étudier la faisabilité de maintenir des services de garde francophones gérés par la municipalité dans la Basse-Ville ou la Côte-de-Sable;**
6. **demander au personnel de lui présenter les constats du dossier de décision d'ici le premier trimestre de 2027, ainsi que les prochaines étapes et les recommandations à prendre en compte dans le plan de déménagement du 1010, rue Somerset pour limiter les répercussions sur les familles.**

Adopté en version modifiée

4.2 Modification des règles locales prévues dans la Loi de 2011 sur les services de logement

Dossier : ACS2025-CSS-GEN-010 – À l'échelle de la ville

Kale Brown, directeur, Logement, répond aux questions du Comité.

Il n'y a aucune communication du public sur ce point.

Au terme des discussions, le Comité examine la recommandation du rapport suivante :

Recommandation(s) du rapport

Que le Comité des services communautaires recommande au Conseil d'approuver les nouvelles règles locales, que l'on retrouve intégralement dans le document 1.

Adopté

5. Bureau du greffe municipal

5.1 Rapport de situation – demandes de renseignement et motions du Comité des services communautaires pour la période se terminant le 6 juin 2025

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0073 – À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du rapport

Que le Comité des services communautaires prenne connaissance de ce rapport.

Reçu

6. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

7. Information distribuée auparavant

7.1 Ville d'Ottawa – Protocole culturel civique relatif à la Nation Anishinabe Algonquine et plan de mise en oeuvre (2022-2026)

Dossier : ACS2025-RCF-GEN-0005

Le Comité adopte la motion n° CSC 2025-17-02 (ci-dessous) en vue d'examiner ce point.

Dan Chenier, directeur général, Loisirs, Culture et Installations, répond aux questions du Comité.

Il n'y a aucune communication du public sur ce point.

Motion n° CSC 2025-17-02

Proposée par J. Bradley

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des services communautaires débatten de ce point soumis pour examen à la réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(4) du *Règlement de procédure* (n° 2022-410), pour donner des nouvelles à ce sujet.

Adopté

8. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

8.1 Conseillère S. Plante - Changement de nom du parc Emond pour « parc Mary-Papatsie »

ATTENDU QUE Mary Papatsie était une membre aimée de la communauté inuite de Vanier et qu'elle avait une grande famille qui l'adorait; et

ATTENDU QUE Mary Papatsie est décédée à Vanier et qu'elle faisait partie des milliers de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées au pays et que les circonstances entourant sa mort ne sont pas encore connues; et

ATTENDU QU'elle résidait près du parc Emond, sur la rue Émond, à Vanier; et

ATTENDU QUE plusieurs demandes, publications sur les réseaux sociaux et lettres appuient massivement le changement de nom de ce parc pour « parc Marie-Papatsie »; et

ATTENDU QUE Rideau-Vanier compte la plus importante population inuite hors Nunavut et qu'on y trouve maints organismes sans but lucratif et organisations non gouvernementales servant la communauté inuite; et

ATTENDU QUE c'est aussi à Rideau-Vanier que se tiennent annuellement les célébrations de la journée nationale des Inuits;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le parc Emond, situé à l'intersection de la rue Émond et de l'avenue Deschamps, à Vanier, porte le nom de Mary Papatsie en l'honneur de la vie de cette femme, de la communauté inuite du quartier et des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la rue Émond conserve son nom;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le coût de changement de l'enseigne du parc, pour qu'elle indique le nouveau nom, soit remboursé à même le compte de règlement financier des frais relatifs aux terrains à vocation de parc du quartier 12;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les coûts d'installation d'une plaque soient financés par des collectes de fonds et d'autres sources admissibles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les plaques installées dans le parc indiquent qu'il s'agit d'une terre non cédée de la Nation Anishinabe Algonquine, comme le souhaitent le Cercle de consultation culturelle de la Nation Anishinabe Algonquine et la Nation hôte.

8.2 Conseillère S. Plante - Intervention face aux campements de fortune

ATTENDU QUE le Conseil municipal a déclaré une crise et une situation d'urgence en matière de logement abordable et d'itinérance à sa [réunion du 29 janvier 2020](#) et qu'il participe à la campagne « Résoudre la crise » de l'Ontario's Big City Mayors (OBCM), qui vise à lutter contre l'itinérance et la crise de santé mentale et de toxicomanie en Ontario; et

ATTENDU QUE l'une des répercussions en aval du manque de ressources pour lutter contre ces problèmes est la prolifération des campements; et

ATTENDU QUE le démantèlement des campements relève du Groupe de travail sur les personnes sans-abri, présidé par la Direction générale des services sociaux et communautaires et comptant le Service de police d'Ottawa, Santé publique Ottawa, les Services des règlements municipaux, la Direction générale des travaux publics et des organismes de services sociaux et d'intervention sans but lucratif; et

ATTENDU QUE le nombre et l'ampleur des campements dans le quartier 12, particulièrement au centre-ville – y compris au marché By, dans la Basse-Ville et dans la Côte-de-Sable – ont explosé en l'absence de logements convenables et de services de prévention, de soutien et de traitement adéquats des problèmes de santé mentale et de dépendance; et

ATTENDU QUE ces campements peuvent présenter des risques pour la santé et la sécurité publiques, créant un désordre social qui nuit à la qualité de vie de la population des secteurs environnants; et

ATTENDU QUE cette situation, qui perdure à cause des campements, empêche les résidentes et résidents de profiter des lieux communautaires; et

ATTENDU QUE les enfants sont grandement affectés par les risques pour la santé et la sécurité découlant du désordre social et des campements, une situation qui peut nuire au développement de la petite enfance; et

ATTENDU QUE le personnel municipal traite les campements au cas par cas, selon une approche normalisée à l'échelle de la ville; et

ATTENDU QUE les échéanciers de démantèlement fixés par le Groupe de travail sur les personnes sans-abri sont limités par la disponibilité des organismes partenaires (Service de police d'Ottawa, Services des règlements municipaux, Direction générale des travaux publics, Direction générale des services sociaux et communautaires); et

ATTENDU QUE les résidentes et résidents ont fait savoir que certains campements devraient être priorisés en raison des activités qui s'y déroulent (ex. : activités criminelles); et

ATTENDU QUE les interventions systématiques pour les campements où ont lieu des activités criminelles devraient être différentes de celles pour les campements regroupant des gens cherchant véritablement à se trouver un logement; et

ATTENDU QUE la distribution de tentes n'est pas interdite par la Ville et que celle-ci n'interdit pas non plus aux organismes qu'elle finance d'en distribuer; et

ATTENDU QUE les campements peuvent poser des risques pour la santé publique lorsqu'il y a des débris et des excréments humains, tant sur les propriétés publiques que privées; et

ATTENDU QUE les tentes peuvent camoufler des activités répréhensibles, qu'il s'agisse de trafic ou de consommation de drogues, d'agressions sexuelles ou encore d'intimidation; et

ATTENDU QUE les protocoles de la Ville concernant le démantèlement des campements reposent sur des interventions normalisées, lesquelles sont limitées en raison des ressources dont elle et ses organismes partenaires disposent; et

ATTENDU QUE la Ville a peu de ressources pour apaiser les inquiétudes de la population des secteurs à proximité des campements (agressions

verbales et autres, impossibilité de déménager pour les enfants, effets sur la santé mentale et autres dangers);

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des services communautaires recommande au Conseil de demander au personnel de la Direction générale des services sociaux et communautaires de faire ce qui suit :

1. Soumettre un résumé écrit des interventions actuelles en lien avec les campements, particulièrement dans le quartier 12;
2. Réaliser une analyse de ces interventions, y compris des démantèlements, à l'échelle de la ville (par quartier), et utiliser les données pour dégager les lacunes en vue de déterminer les besoins en ressources et les priorités d'ici le quatrième trimestre de 2025;
3. Rencontrer, une fois l'analyse effectuée, les conseillères et conseillers des quartiers touchés pour discuter des constats.

9. Demandes de renseignements

9.1 CSC-2025-05 - Soutien financier de la Ville aux initiatives de sécurité alimentaire à Ottawa

Soumise par la conseillère M. Carr :

Dans le rapport annuel 2024 de Banques alimentaires Canada, on dit que le recours aux banques alimentaires n'a jamais été aussi élevé au pays. Face à cette situation, l'organisme recommande aux gouvernements d'adopter des politiques à long terme pour lutter contre la croissance de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire partout au Canada. Il leur demande aussi de reconstruire le filet de sécurité sociale brisé du pays, d'élargir le parc de logements abordables et d'instaurer des mesures d'aide pour les travailleuses et travailleurs à faible revenu.

La Ville d'Ottawa sait que l'insécurité alimentaire croît tant sur son territoire qu'ailleurs au pays. Elle a donc pris des mesures importantes pour trouver des solutions s'inscrivant dans sa Stratégie de réduction de la pauvreté, approuvée par le Conseil en octobre 2024. L'un des principaux piliers de cette stratégie – la sécurité alimentaire – priorise le financement d'organismes et d'initiatives qui s'attaquent aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et visent à réduire le recours à long terme aux programmes d'aide alimentaire d'urgence.

En appui à cette priorité, la Ville a promis les investissements suivants :

- 1,4 million de dollars pour financer des projets de réduction de la pauvreté et des initiatives de développement social;
- 150 000 \$ en investissements stratégiques dans les comptoirs d'impôts pour aider les résidentes et résidents à faible revenu;
- 462 000 \$ supplémentaires à plus de 30 organismes d'aide alimentaire grâce au Cadre stratégique sur le financement communautaire pour pallier l'inflation (augmentation de 10 %);
- 108 000 \$ provenant des fonds pour les besoins communautaires émergents et les situations d'urgence, qui serviront à lutter contre l'insécurité alimentaire en 2025.

En tout, la Ville a investi près de 5 millions de dollars dans la sécurité alimentaire en 2025.

Outre ces investissements, il est crucial de militer davantage auprès du gouvernement provincial si l'on veut éliminer les problèmes systémiques contribuant à l'insécurité alimentaire. Il faut également renforcer la collaboration intergouvernementale pour trouver des solutions viables à long terme et financer adéquatement les projets locaux de sécurité alimentaire.

Vu l'ampleur de ces investissements, l'importance d'éliminer l'insécurité alimentaire et la nécessité, selon les banques alimentaires, d'en appeler aux plus hauts ordres de gouvernement pour éradiquer les causes profondes de la pauvreté, il est demandé au personnel de dresser, d'ici le 31 octobre 2025, le bilan du travail de mobilisation de la Ville auprès du gouvernement provincial concernant la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

10. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

11. Levée de la séance

Prochaine réunion : le mardi 23 septembre 2025.

La séance est levée à 10 h 02.

E. Pelot, Coordonnateur du comité

Conseillère L. Dudas, présidente